

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
 COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Séance n° 5 du 02 Décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION
 le 26 Novembre 2025

Le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 25 novembre 2025.

Cette réunion ne sera pas soumise à l'obligation de quorum.

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi deux Décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN.

Absents : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER excusé représenté par Hervé BIGOURD, Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, Pascal PETITBON, Manuella PESTEL excusée représentée par Philippe HENNEQUIN, Emilie GUYARD.

Secrétaire : Isabelle CATHERIN

❖ *Délibération n° CM..37 -2025*

Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal l'insuffisance de crédits sur opération d'ordre.

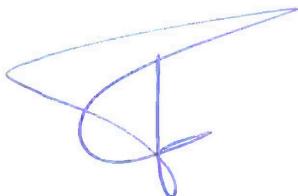
Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
2041823 (Chapitre 204)	99 343.00	1 163.02	98 179.98	615228	51 920.27	1163.02	50 757.25
				6811	88 081.22	1163.02	89 244.24
Recettes				Recettes			
2804182	62 640.98	1 163.02	63 804.00				
TOTAL Inv.		1 163.02		TOTAL Fonc.		1 163.02	

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 18 Novembre 2025 ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le
Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 03 Décembre 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

Isabelle CATHERIN, Secrétaire



qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 03 Décembre 2025.